PÉTITION: APPORTEZ VOTRE SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57

« Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne et non violente à l'impunité israélienne »

En janvier 2016, soit un an après les faits, le président de l'association BDS 57 est auditionné suite à une plainte de la société pharmaceutique TEVA, entreprise israélienne qui participe par sa complicité avec le régime d'apartheid à l'exploitation des Palestiniens. Notre organisation agissait dans le cadre d'une campagne nationale incitant les pharmaciens de l'agglomération messine, par une lettre argumentée, à ne pas se fournir en produits génériques TEVA, sachant que le client comme le fournisseur peuvent se procurer d'autres génériques. Après avoir tenté de classer la plainte, dans un contexte de répression accentuée visant à criminaliser toute action revendicative citoyenne, le procureur a décidé qu'il y aurait procès pour discrimination et celui-ci est fixé **le 26 janvier 2017** au Tribunal de Grande Instance de Metz.

En signant cette pétition, vous apportez votre soutien à notre président qui, dans le cadre d'une action collective non violente et sans provocations a utilisé le droit à la liberté d'expression et fait avec ses camarades son devoir de citoyen en alertant le public et les professionnels de la santé sur la complicité de crime que représente les entreprises issues de l'apartheid israélien.

En signant cette pétition, vous n'acceptez pas plus que nous l'accusation mensongère d'antisémitisme dont sont victimes les militants et toute personne qui s'alarment de la situation de violence et d'injustice régnant en Israël et dont sont victimes les Palestiniens.

Affirmons notre droit au boycott, la France restant le seul pays à en interdire la pratique quand il cible la politique d'Israël...

Demandons l'abrogation en France de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression et visent à terme toute forme de revendication politique, syndicale ou simplement citoyenne !

Soutenons notre camarade injustement inculpé! Relaxe pour le président du collectif BDS 57!

→ Signez la pétition et participez dans la mesure de vos moyens à la souscription financière que nous vous proposons dès aujourd'hui.

NOM, PRÉNOM	SIGNATURE	Adresse mail ou postale	Organisation (facultatif)

NOM, PRÉNOM	SIGNATURE	Adresse mail ou postale	Organisation (facultatif)

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57

« Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne et non violente à l'impunité israélienne »

En janvier 2016, soit un an après les faits, le président de l'association BDS 57 est auditionné suite à une plainte de la société pharmaceutique TEVA, entreprise israélienne qui participe par sa complicité avec le régime d'apartheid à l'exploitation des Palestiniens. Notre organisation agissait dans le cadre d'une campagne nationale incitant les pharmaciens de l'agglomération messine, par une lettre argumentée, à ne pas se fournir en produits génériques TEVA, sachant que le client comme le fournisseur peuvent se procurer d'autres génériques. Après avoir tenté de classer la plainte, dans un contexte de répression accentuée visant à criminaliser toute action revendicative citoyenne, le procureur a décidé qu'il y aurait procès pour discrimination et celui-ci est fixé le 26 janvier 2017 au Tribunal de Grande Instance de Metz.

En signant cette pétition, vous apportez votre soutien à notre président qui, dans le cadre d'une action collective non violente et sans provocations a utilisé le droit à la liberté d'expression et fait avec ses camarades son devoir de citoyen en alertant le public et les professionnels de la santé sur la complicité de crime que représente les entreprises issues de l'apartheid israélien.

En signant cette pétition, vous n'acceptez pas plus que nous l'accusation mensongère d'antisémitisme dont sont victimes les militants et toute personne qui s'alarment de la situation de violence et d'injustice régnant en Israël et dont sont victimes les Palestiniens.

Affirmons notre droit au boycott, la France restant le seul pays à en interdire la pratique quand il cible la politique d'Israël...

Demandons l'abrogation en France de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression et visent à terme toute forme de revendication politique, syndicale ou simplement citoyenne!

Soutenons notre camarade injustement inculpé!

Relaxe pour le président du collectif BDS 57!

→ Signez la pétition et participez dans la mesure de vos moyens à la souscription financière que nous vous proposons dès aujourd'hui.

Ralliez la Campagne BDS France

Contact: Site: www.bdsfrance.org. E-mail: campagnebdsfrance@yahoo.fr CollectifBDS57@gmail.com et sur Facebook Collectif BDS 57.

SOUTIEN AU PRÉSIDENT DU COLLECTIF BDS 57

« Boycott, Désinvestissement, Sanctions, la réponse citoyenne et non violente à l'impunité israélienne »

En janvier 2016, soit un an après les faits, le président de l'association BDS 57 est auditionné suite à une plainte de la société pharmaceutique TEVA, entreprise israélienne qui participe par sa complicité avec le régime d'apartheid à l'exploitation des Palestiniens. Notre organisation agissait dans le cadre d'une campagne nationale incitant les pharmaciens de l'agglomération messine, par une lettre argumentée, à ne pas se fournir en produits génériques TEVA, sachant que le client comme le fournisseur peuvent se procurer d'autres génériques. Après avoir tenté de classer la plainte, dans un contexte de répression accentuée visant à criminaliser toute action revendicative citoyenne, le procureur a décidé qu'il y aurait procès pour discrimination et celui-ci est fixé le 26 janvier 2017 au Tribunal de Grande Instance de Metz.

En signant cette pétition, vous apportez votre soutien à notre président qui, dans le cadre d'une action collective non violente et sans provocations a utilisé le droit à la liberté d'expression et fait avec ses camarades son devoir de citoyen en alertant le public et les professionnels de la santé sur la complicité de crime que représente les entreprises issues de l'apartheid israélien.

En signant cette pétition, vous n'acceptez pas plus que nous l'accusation mensongère d'antisémitisme dont sont victimes les militants et toute personne qui s'alarment de la situation de violence et d'injustice régnant en Israël et dont sont victimes les Palestiniens.

Affirmons notre droit au boycott, la France restant le seul pays à en interdire la pratique quand il cible la politique d'Israël...

Demandons l'abrogation en France de mesures répressives indignes d'une démocratie, mesures qui portent atteinte à la liberté d'expression et visent à terme toute forme de revendication politique, syndicale ou simplement citoyenne!

Soutenons notre camarade injustement inculpé!

Relaxe pour le président du collectif BDS 57!

→ Signez la pétition et participez dans la mesure de vos moyens à la souscription financière que nous vous proposons dès aujourd'hui.

Ralliez la Campagne BDS France

Contact: Site: www.bdsfrance.org. E-mail: campagnebdsfrance@yahoo.fr CollectifBDS57@gmail.com et sur Facebook Collectif BDS 57.